

Au conseil municipal du 6 juillet 2011

Intercommunalité :

Lors de sa dernière réunion sous la présidence d'Alain PIERRE, le conseil municipal a approuvé par dix voix favorables et deux avis défavorables, le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit l'intégration de la commune d'Uzemain dans le périmètre de la communauté d'agglomération d'Epinal qui regrouperait 39 communes tout en regrettant qu'un élargissement vers le sud comprenant la communauté de communes vers les deux rives de la Moselle n'ait pas été envisagé par M. le Préfet des Vosges.

Un avis favorable a été donné :

- à la modification des statuts du syndicat mixte du pays d'Epinal qui concerne l'accompagnement et le développement de la filière bois.
- au syndicat d'assainissement avec la demande de retrait de la commune de Trampot et l'adhésion des communes de Damblain, Dombasle en Xaintois, Ferdrupt, Rollainville, Vaudoncourt et le Sivom de Grand ont également été approuvées.

Eclairage public :

Le conseil a confirmé son adhésion à la compétence entretien de l'éclairage public géré par le Syndicat Mixte Départemental d'Eclairage Public qui a été également chargé du remplacement d'un poteau d'éclairage public à Thiélouze pour la somme de 1 650.00€ hors taxes.

Accueil périscolaire :

Les règles établies par le Conseil Régional pour le recrutement de personnels en contrats aidés devenant de plus en plus contraignantes et inadaptées, les coûts de revient des services périscolaires subissent des augmentations très sensibles.

Le prix de revient d'un repas confectionné en cuisine et avec la garderie de midi revient à la somme de 7 à 8€. La commune participe à raison de 40 à 50% des coûts.

Tarifs des repas :

- repas de midi avec garderie 4€ (repas 3€ + garderie 1€) jusqu'au coefficient familial 650 et 4€50 au dessus du coefficient 650. Repas de midi au centre aéré 2011 : 6€50.

Tarifs de l'accueil périscolaire :

- Jusqu'au coefficient familial 650 :
 - Matin entre 7h et 8h30 : 1€30
 - Pause midi : 1€
 - Soir de 16h30 à 18h : 1€80 avec gouter
 - Soir de 18h à 19h : 0€90
- Au dessus du coefficient familial 650 :
 - Matin entre 7h et 8h30 : 1€65
 - Pause midi : 1€50
 - Soir de 16h30 à 18h : 2€25 avec gouter
 - Soir de 18h à 19h : 1€15

Aides et subventions :

La prise en charge de frais de stage a été accordée pour un montant de 222.98 € à une employée en contrat CAE.

Le Conseil a voté une subvention de 1 520 € au comité de l'œuf pour l'organisation de la fête patronale et une subvention exceptionnelle de 150 € en plus de la subvention habituelle de 140 € à l'UNSS du collège de Xertigny en raison de la participation de trois élèves d'Uzemain au championnat de France de course d'orientation.

Logements :

Les édiles ont ensuite approuvé la fixation des taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal a chargé M. le Maire de procéder à la location du logement situé au dessus de la mairie pour un montant de 505.00 € mensuel fixé par convention avec l'état et au logement situé au local des pompes pour la somme de 400.00€.

Travaux en forêt :

Les travaux de bûcheronnage et de débardage des parcelles 6 et 27 et des chablis provenant de parcelles diverses ont été confiés à la surveillance de l'O.N.F.